



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 074-217400761-20251107-D25_36-DE



Nombre de conseillers :
En exercice **18**
Présents **11**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 28 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Jacqueline PECORARO, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD

Pouvoirs : Norbert CHIODINI à Sylvie AUROY, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

25/36

Absents : Valérie STEFANUTTI, Olivier COUET, Stéphane GREVE, Jean BARDET, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Aurore MOSSIERE

Secrétaire de séance : Jacqueline PECORARO

Objet :

MARCHE DE CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DES ECOLES LOT 10 DHEN SOLS – AVENANT N°2

M. Yves GUILLOTTE, Maire rapporteur, informe les membres du Conseil Municipal que :

Vu la délibération n° 2023-54 du 14 décembre 2023 portant sur les travaux d'extension des écoles.

Vu l'acte d'engagement en date du 27 mai 2024, le lot 10 (Sols souples) a été attribué à la société DHEN SOLS pour un montant de 25 803.93 € HT.

Cet avenant est lié à une demande du bureau de contrôle pour la réfection des sanitaires de la maternelle.

Le coût de cette modification pour le lot 10 impose une plus-value de 1 715.00 HT (9.69%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 2 pour le lot 10 attribué à DHEN SOLS (Sols souples) pour un montant de 1 715.00€ HT soit 2 058.00 € TTC

- AUTORISE le maire à le signer

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le secrétaire de séance
Jacqueline PECORARO

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE